

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 31

Artikel: Notre lac !
Autor: Olivier, Juste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Sommaire du N° du 29 juillet 1916 : Pour le 4^{er} Août. — Notre lac ! (Juste Olivier). — Dictions de saison. — La mère-grand (Davi dao Tellet). — A la mise (E.-C. Thou). — La dignité de Pandore. — Vieille chanson (Communiqué par A. Burmeister). — La Julie du Closet, par Adolphe Villemard (Fin). — Lo Chaumo du tautein.

POUR LE 1^{er} AOÛT

Le juste milieu.

ENTRE ceux qui voudraient que l'on décrétât pour un jour férié, le 1^{er} Août, et ceux qui, sous prétexte que quelques dissensments, fort regrettables, sans doute, se sont produits depuis deux ans entre les Suisses, estiment que nous ne pouvons célébrer cet anniversaire patriotique, il y a de la marge.

Pour nous, il ne nous est pas possible, encore que nous rendions hommage au louable sentiment qui l'a inspiré, de partager le désir des premiers. Nous avons dit déjà pourquoi ; donc nous n'insisterons pas.

Mais nous partageons moins encore, certes, l'avos des seconds, qui ne se justifie guère. Quoi, parce que nous ne voyons pas tous, en Suisse, les choses de la même façon ; parce que quelques-uns d'entre nous, parmi ceux, il est vrai, qu'on avait sujet de croire plus consciens de notre dignité nationale, se sont laissé entraîner à une inconcevable conception du droit et de la justice, nous ferions à notre patrie aimée et qui n'en peut mais l'affront de lui refuser nos justes hommages en cette journée de solennel anniversaire ? Non, vrai, cela ne tient pas debout !

Au contraire, jamais plus qu'en ces heures critiques, il n'a été nécessaire que ceux-là se groupent, unis et résolus autour du drapeau, qui conçoivent et aiment la patrie comme elle doit être-conquée et aimée, c'est-à-dire dans le sentiment sincère et profond de sa dignité et de son indépendance.

C'est pourquoi nous applaudissons des deux mains à la décision unanime du conseil administratif du Brassus d'organiser une manifestation patriotique, le 1^{er} Août, avec le concours des sociétés musicales et des enfants. La cérémonie aura lieu dans la soirée, sur la place, au centre du village.

« Au Val de Joux, on blâme généralement la pétition partie de Bussigny contre la célébration du 1^{er} Août, cette année, écrit-on du Brassus aux journaux. La Suisse et son peuple ne sont pas solidaires des écarts de quelques-uns. Ce n'est pas eux que l'on fête, c'est la Patrie, ceux qui ont fondé la Confédération suisse.

» N'oublions pas que, seuls au milieu de l'Europe bouleversée, nous vivons en paix et avec l'estime, maintenant proclamée, de tous nos voisins.

» Voilà pourquoi nous voulons fêter le 1^{er} Août !

Bravo ! les Combiers. La Patrie avant tout.

Et nous n'applaudissons pas moins aux lignes suivantes de notre frère de Vevey au sujet de la célébration de la fête nationale du 1^{er} Août.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la Société Anonyme Suisse de Publicité Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

Laissons bouter les esprits grognons. Célébrons le 1^{er} Août simplement, mais dans un sentiment de patriotisme sincère. Qu'importe qu'il y ait plus ou moins de fanfares, de chants, de discours, surtout. Ce n'est pas là l'important, et c'est, du reste, toujours la même chose :

« La question (de savoir si on doit ou si on ne doit pas, cette année, célébrer le 1^{er} Août (Réd.) n'aurait jamais dû se poser sur notre territoire suisse, dit notre frère, M. Eug. Monod. Jamais on n'aurait dû se demander si on célébrerait cette année notre rustique et magnifique 1^{er} Août.

» Et pourtant, après les citoyens de Bussigny, voici l'Union des sociétés lausannoises qui décide de ne pas faire de manifestation. Pourquoi ? Parce que certains événements ont attristé la famille romande ?

» La belle affaire ! La saine philosophie ! Mais il arrive dans toutes les bonnes familles, un jour ou l'autre, que des nuages assombrissent l'azur du bonheur. Et alors, les gens sensés, au lieu de faire plus profondes les ténèbres, cherchent à les dissiper et à faire reluire le soleil baignant.

Et bien, si les affaires ne vont pas comme on le voudrait, si l'on croit à un affaissement de la conscience nationale, il ne faut pas prendre le sac et la cendre : il faut célébrer notre 1^{er} Août, le soir, au crépuscule, quand la disparition du jour permet à nos cœurs de concentrer toutes leurs forces vers les feux de l'alpe qui rappellent l'avènement de la liberté sur notre terre helvétique.

» Oui, on célébrera.

» Il ne sera pas dit que des Suisses ne veulent pas fraterniser avec d'autres Suisses alors qu'ils se sont associés à la fête du 14 Juillet. Il ne sera pas dit que des Suisses boudent le 1^{er} Août alors qu'on apprend que des Français, des Anglais, des Belges veulent marquer cette journée par une manifestation.

» Ne soyons pas moins patriotes que nos hôtes ! Soyons Suisses ! Ne boudons pas. Qui boudé se met en dehors du cercle de la famille.

» On célébrera !



PULLY

Oh oui, alors ! — Entendu dans le tramway, un de ces derniers jours :

— Quel temps déplorable !

— En effet, mais, somme toute, il vaut mieux encore qu'il pleuve aujourd'hui qu'un jour de beau temps.

NOTRE LAC !

O bleu Léman, amour de tes rivages.

Comme un tissu léger, le Léman est étendu dans la plaine, roulant au pied des monts son azur, où le vent du midi brode de petites lames d'argent. Rafraîchies par les neiges qu'elle a traversées, cette pure haleine badine dans la lumière et la chaleur du jour. Les Alpes croisent avec grâce et tiédeur deux de leurs bras autour du roi des lacs confié à leur garde. Elles s'inclinent devant lui, tantôt gravement, tantôt avec un sourire, mais toujours avec amour. A l'orient, immobiles de toute leur hauteur, elles fuient au couchant dans des poses variées, par une dégradation harmonieuse. Elles se rencontrent dans une ligne correcte et suave, et finissent en s'abaissant, mais sans se perdre tout à fait, dans un lointain vague et profond.

De son côté, le plateau, ceint de l'écharpe bleue du Jura, apporte joyeusement ses prés, ses champs, ses vignes, ses vergers et ses villages. Là, il descend au large par une pente insensible ; tandis que par ses golfs, nombreux le lac remonte pacifiquement contre lui. Ici, il se soulève et bientôt jette un rivage escarpé mais que l'onde cisèle encore. Et voici que par un retour capricieux, le lac se montre au fond d'un gouffre, sous l'arc étroit des rochers à pic qui se tendent devant ses flots. Ailleurs, entre la pente aride et ses eaux foncées, il n'y a plus que l'abîme des airs sur l'abîme de sa profondeur.

Une ligne où la grâce et la pureté rivalisent a dessiné ses bords. Elle se courbe, se brise, se gonfle et s'étend, s'élance ou se cache, sans se heurter ni s'effacer jamais. Harmonie ! harmonie ! ce lac est à toi. D'autres auront autant d'éclat, de fraîcheur, de transparence et d'azur, des rivages escarpés, des ombrages, des glaciers et des fleurs. Aucun n'a ses aspects changeants, son harmonie. Aucun n'a tant d'amour.

L'aube lui fait timidement sa visite, avec les plus doux rayons de la jeunesse et du printemps : d'un bleu moins tendre est la ceinture de la fiancée qui sait que son ami voit toutes sortes de choses dans cette couleur. Des voiles lointaines blanchissent sur l'onde, comme les ailes de grands oiseaux errants. Croisant leurs triangles,

Le triangle flottant de la voile latine. elles s'avancent légèrement, traînant leurs barques pontées. Les bateliers assis, ou debout au gouvernail, fument et boivent tandis que le vent leur fait ce loisir. Le long des coteaux rapides, couronnées de raisins, ils épient en passant la grappe mûrie avant les autres.

Les rides du lac s'effacent ; aucun pli ne creuse son miroir. Les voiles pendent, immobiles, et se reflètent dans les flots : on dirait un second navire qui se prépare à voguer vers ces liquides profondeurs. Sous les rayons du soir, chaque flot, près de nous semble être un serpent aux écailles mordorées. Puis au loin, c'est

une vaste étendue de pourpre, avec des îles d'émeraude et des sillons orangés. Les voiles, elles-mêmes, se teintent de cette lueur rosée, et l'on se prend à penser qu'au milieu de ces flots éclatants errent peut-être des navires qui n'appartiennent pas aux mortels.

Mais quand la nuit aura noirci les ondes, où les étoiles seules agiteront quelques feux tremblotants, la beauté réveuse, assise dans la nacelle que gouverne une main chérie, tressaillera soudain, surprise par une grande forme noire et silencieuse passant tout près dans l'ombre ; mais bientôt riant de sa terreur, elle reconnaîtra ces mâtis effeuillés, ces bateliers aux mines farouches, et la barque qui tout à l'heure s'avancait pareille à une flamme surgie du Léman embrasé.....

(*Le Canton de Vaud.*)

JUSTE OLIVIER.

A une heure près. — A la salle de lecture de la Bibliothèque cantonale. Un lecteur demande « un livre ».

— De quel auteur ? questionne le concierge.

— Oh ! pas trop bas ; c'est pour m'asseoir dessus.

La machine à écrire. — « J'ai emplété une machine à écrire, mais je la renverrai demain », dit le jeune Banban à l'un de ses amis.

— Pourquoi la renvoyer ?

— Parce qu'elle n'écrit pas orthographiquement.

DICTONS DE SAISON

Les fraisières n'ont pas été chiches de leurs fruits, cette année-ci, ce qui, selon un dicton des Montagnes neuchâteloises, est un signe que le blé ne fera pas défaut :

Onnâ de frâs,
Onnâ de biâ.

Dans ces mêmes montagnes, on dit, à propos de la Saint-Médard, ainsi que nous l'apprend le *Journal du Jura* :

La djou de la Saint-Médâ,
Pro ta cratt a pe va ès frâs.
S'a n'y a pe de frâs,
Va voi les biâ
S'a sont épia.
S'a ne sont p'épiâ,
Lâ Due ! que volo-no dénâ ?

Littéralement : « Le jour de la Saint-Médâ, prends ta corbeille et puis va aux fraises. S'il n'y a pas de fraises, va voir si les blés sont épis ; s'ils ne sont pas épis, las Dieu ! de quoi dînerons-nous. »

Le véritable ami. — Scribe ne dut évidemment pas avoir de chance en amitié, pour avoir écrit, sur le parapluie, les vers suivants, auxquels l'inclémence du ciel, depuis quelques semaines, donne un regain d'actualité.

Ami commode, ami nouveau
Qui, contre l'ordinaire usage,
Reste à l'écart quand il fait beau
Et se montre les jours d'orage.

LA MÈRE-GRAND

QUAND Luvi aô Serjan l'a zu la bienna de tzertzi fenna, l'iré dzo ren mé dzouvenou, on bocon pouairaô dai felhie, l'avai de trû grand timp que né volliâve min dé fenna, fein avai prâo d'itré adi solet.

Adon quand l'a z'u la boun'occason per on dzo dé pou temps d'avrelhî dézo son parapliodze on'a damusala que l'a trovâ destra boun'infant, prâo galê, quiet à sa pota po sé mariâ, s'est vitou immoda vai lou pétabosson.

Sa mère, que sé fa vilhâ, fut tota benèse ; l'est veré qu'on porrai bin tzertzi du Velâ-Gollia.

tant qu'ia Rion-Bosson sein trova on'a fenna dinche, adi conteinte.

On matin de sti an passa, ellia mère-grand ramassivâ dâi coïnciores dézo on premi, ein le doô bouébou à Luvi. Vouaïque la Rosene à Piongnâ, la pliâ granta piorna daô canton, que vint à passâ vai lou curti. Le fâ dinche à la Djenny serjan :

— Bondzo ! Eh vouaïh ! vo z'ai bin dai cousin à votr' âdzou, cein fâ mau bin dé vo vairé ad chalvai avoué cliaô croyou z'infants ?

— Quaisi-vo, bedouma, lou bon Dieu l'a rudo bin fê dé no le bailli por m'aidâ à attrapâ le coïnciores, cliaô pouté bité.

DAVI DAO TELIET.

Au Tribunal. — Le président, à l'accusé : « Vous reconnaissiez que c'est là, trente-et-unième fois que vous paraissiez en tribunal... Voilà ce que c'est que de fréquenter les mauvaises compagnies !

— Faites excuse, Monsieur le président, indépendamment des juges, je n'ai vécu qu'avec des gendarmes.

A LA MISE

Habillés de milaine brune,
Pour « miser » les bois abattus,
Nos paysans se sont rendus
Dans les forêts de la commune.

Par de mauvais chemins, jonchés
De feuilles mortes et de neige,
Ils vont, pittoresque cortège,
Rêvant à leurs futurs marchés.

On arrive. Voici les chênes
Et les sapins offerts au choix.
Chacun déjà guigne, matois,
Les « billes » qu'il veut faire siennes...

La voix de l'huissier aux aguets
S'élève dans le grand silence :
La danse des chiffres commence
Avec la danse des billets.

Et le boursier, dans sa sacoche,
Très digne, reçoit les écus,
Que maint acheteur, au surplus,
Tire en rechignant de sa poche.

E.-C. THOU.

La soupe. — A table ; un père à son fils :

— Fernand, mange donc la soupe. Que d'enfants seraient heureux d'avoir seulement la moitié de ton assiette !

— Moi aussi, papa.

LA DIGNITÉ DE PANDORE

RASSUREZ-VOUS, gendarmes de chez nous : ce n'est pas de vous qu'il s'agit. Vous n'êtes point, d'ailleurs, si chatouilleux sur le point de dignité que vos collègues de là-bas. Heureusement !

Le fait suivant, que racontait Ch. Gilbert-Martin, s'est passé bien loin d'ici, dans les Basses-Pyrénées. Il est authentique.

Comme dans la fameuse chanson de Nadaud, les deux gendarmes des Basses-Pyrénées cheminaient le long d'un sentier. Ils se croisent avec trois jeunes gens en train de regagner paisiblement leurs foyers. A peine les ont ils dépassés, dit Ch. Gilbert-Martin, qu'ils entendent s'élever du groupe un bruit irrévérencieux — quelque chose de plus accentué que ce que Gustave Nadaud appelle un *vague son*.

L'auteur de cette licence ne saurait être approuvé. Il aurait mieux fait de se taire. Peut-être n'y mettait-il aucune malice et était-il simplement indisposé. Peut-être se proposait-il de penser tout bas ce qu'il exprimait tout haut. La nature a quelquefois des trahisons. Peut-être enfin estimait-il que le plein air excuse bien des libertés.

Toujours est-il que les deux gendarmes très-

saillent comme s'ils avaient reçu le coup en pleine poitrine, reviennent vivement sur leur pas, mettent la main au collet de celui qu'ils présument être le délinquant, le traînent à la prison d'Aucun, puis à celle d'Argelès et finalement l'emmènent à Lourdes, devant le procureur de la République. Là, se terminent les bulles du malheureux jeune homme, que le magistrat remet aussitôt en liberté.

L'affaire, comme on voit, n'est pas d'une importance à créer des embarras au gouvernement. La victime de cet acte arbitraire en a été quitte pour une vexation de vingt-quatre heures, qui est relativement peu de chose. Il est possible que des gens se contentent de trouver l'aventure plaisante et d'en rire. Elle mérite cependant un examen sérieux, car elle constitue un très grave atteinte à la liberté individuelle.

La distance entre le lieu de l'expansion à Lourdes est de plus de vingt kilomètres. Voilà un pauvre garçon qui, pendant ce long trajet est assimilé à un criminel. Les gens du pays, voyant passer sous l'escorte de la maréchaussée se racontent entre eux qu'il a pillé une maison, incendié une grange, ou violé une fille. Ce sont autant de commentaires déshonorants. Puis, lorsque la raison véritable est connue, les uns hochent la tête d'un air incrédible, en murmurant qu'il y a quelque chose là-dessous ; les autres se font cette réflexion sensée que la réputation et la liberté d'un homme tiennent à un fil, puisque les dépositaires de la force publique par ce seul fait qu'ils ont un baudrier, des épaulières et un caractère susceptible, peuvent emprisonner un honnête citoyen sous le plus futile de prétextes.

Nos deux gendarmes ont obéi à un sentiment noble, mais exagéré, de dignité professionnelle. De même que la femme de César ne doit pas être soupçonnée, de même ils ont pensé que la gendarmerie ne doit pas subir l'ombre d'un manque de respect. Le cas était-il ou n'était-il pas punissable ? Toute la question était là. Dans l'incertitude, les gendarmes devaient se borner à dresser procès-verbal, en établissant nettement toutes les circonstances et en donnant une description aussi fidèle que possible du corps du délit. Cela fait, il leur restait à peser le pour et le contre, à recourir aux lumières du brigadier à interroger le Code.

La loi, à laquelle ils sont tenus de se conformer, n'omet rien de ce qui mérite un châtiment. Or elle est muette sur l'indigestion, ce qui équivaut à en établir l'innocence.

Elle mentionne, il est vrai, le tapage nocturne, mais ce n'est pas non plus ici le cas. D'abord l'événement se passait avant le coucher du soleil, ensuite, il n'y a pas eu de tapage à proprement dire.

La loi consacre un article spécial à l'outrage, sur lequel elle ne plaît pas. Heureusement elle est très précise sur ce point. L'outrage consiste dans le fait, dans la parole, ou dans le geste.

Les gendarmes pouvaient-ils établir le fait ? Oui, mais dans une mesure à peine saisissable, nullement violente, et qui n'est pas du ressort de la justice.

L'outrage par paroles doit être également écarté : les paroles ont une signification et se composent de syllabes ; susceptibles de s'écrire sous dictée. Ici quel assemblage de lettres emploier ? A peine un point d'exclamation.

L'outrage par le geste ne leur fournirait pas un argument meilleur. Il était prouvé que le jeune homme avait les mains dans ses poches et qu'il a agi sans effort apparent.

Alors ? ...

L'indispensable. — Un père au prétendant de sa fille : « Je dois vous dire que mes moyens ne me permettent pas de doter Fanny : elle n'aura qu'un modeste trousseau ; piano, koda automobile,... l'indispensable, quoi ! »